

Lettre ouverte au 1^{er} Ministre M. Joseph Jouthe
8 juin 2020

Monsieur le Premier Ministre Joseph Jouthe
Primature
Port-au-Prince, Haïti

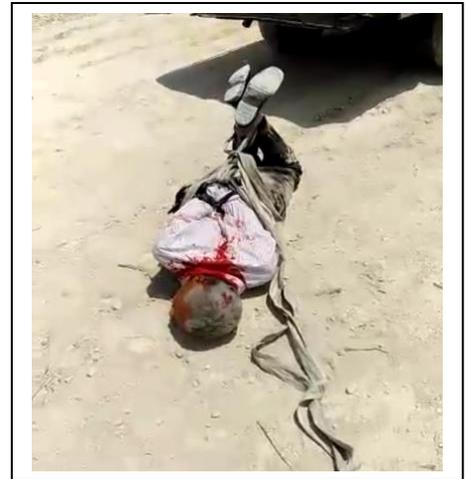
Monsieur le Premier Ministre,

Sur le compte TWITTER et dans la soirée du 5 mai 2020, vous affirmiez :

« C'est inacceptable et inhumain le traitement qui a été infligé aujourd'hui au sieur Patrick Benoît. J'ai instruit le ministre de la Justice de diligenter une enquête pour que la lumière soit faite sur ce dossier dans un délai ne dépassant pas 1 mois. Aucune société démocratique ne saurait tolérer de pareils actes. D'autant plus que la force utilisée était disproportionnée »(sic)

Pour rappel, Le Collectif 4 décembre a été mis au courant d'une épreuve douloureuse subie par les Benoit et leurs employés. Selon les informations, le juge Ricot Vrigneau s'est transporté, le mardi 5 mai 2020, sur la propriété des Consorts Paul Benoît, *en dehors* des prescrits de la loi, pour exécuter un « certain » jugement. Voulant s'opposer à l'exécution de ce forfait, M. Patrick Benoit ainsi qu'un employé, M. Claudy Lhomme et M. Stevens, agent de sécurité, furent outrageusement maltraités. Torturé, ligoté, Patrick Benoît fut, lui, inhumainement jeté sur le sol face contre terre, pieds et mains liés. Les trois victimes furent ensuite placées dans une « pick-up » banalisée pour une destination inconnue ; ce forfait prenant l'allure d'un « kidnapping » à des fins criminelles.

Le Collectif 4 Décembre, en tant qu'organe de défense des droits du citoyen, s'insurge contre cette férocité, cette bestialité, cette violence coupable. Le juge accompagné d'une cohorte d'hommes lourdement armés et d'individus se disant de la Police Nationale, pour une raison non encore élucidée, amenèrent leurs proies au Commissariat de Delmas 33 où le policier de service refusa de recevoir les victimes arguant « qu'ils doivent recevoir des soins médicaux avant toute garde à vue. » Le juge Ricot Vrigneau poursuivant son inqualifiable action résolut alors d'enfermer ses victimes dans les locaux du Tribunal de Paix de Delmas sous son autorité.



Aujourd'hui, le temps que vous avez accordé au ministre de la justice pour que lumière soit faite, est écoulé. Aussi, au nom des victimes, au nom de leurs familles, au nom de la société haïtienne, nous nous adressons publiquement à vous pour vous demander de bien vouloir publier les résultats de l'enquête ainsi que les **dispositions prises par votre gouvernement pour que règnent finalement la justice et que soient protégées les propriétés des citoyens de la paysannerie et de la ville contre les spoliateurs de tout acabit.**

Tout en vous créditant de la sincérité de votre engagement sur ledit sujet, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Premier Ministre, nos salutations patriotiques.



Jean-Robert Argant
Coordonnateur Général